



Commune de Luzancy

## DELIBERATION N° S4/1-2026

NOMBRE DE CONSEILLERS		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	11	14
DATE DE LA CONVOCATION		
17 avril 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
17 avril 2026		
OBJET		
Approbation du caractère d’urgence de la convocation au Conseil Municipal		

L’an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Joëlle Canini, Maire

Présents :

Adjoints : M. Derrien Nicolas, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky,  
Conseillers : M. Davoust Eric, Mme Kaluzny Ludivine,  
M. Couderc Jérémy, Mme Koutouan Armande, M. Laut Pamart Rémy,  
M. Urbain Patrice, Mme Camara Emilie  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Plouin Angélique donne pouvoir à Mme Giraud Vicky  
Mme Hérault Laurence donne pouvoir à M. Laut-Pamart Rémy  
M. Del Fabro Romain donne pouvoir à M. Davoust Eric  
Mme Gantier Charlotte

Secrétaire de séance : Vicky Giraud

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.2121-12,

Vu la convocation du conseil municipal en date du 17 avril 2026 ;

Considérant que le conseil municipal a été convoqué en séance extraordinaire en urgence afin de permettre la prise de décisions relatives au projet de construction d’une cantine scolaire et de rénovation thermique de l’école ;

Considérant que cette urgence justifie la réduction du délai de convocation des conseillers municipaux;

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a été convoqué en urgence conformément aux dispositions de l’article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, afin de délibérer notamment sur les autorisations nécessaires au dépôt et à la signature du permis de construire, les marchés publics nécessaires à la réalisation de l’opération, les emprunts nécessaires au financement de l’opération ainsi que les demandes de subventions relatives au projet de construction d’une cantine scolaire et de rénovation thermique de l’école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

-Approuve le caractère d’urgence de la séance

A Luzancy, le 20 avril 2026

La Secrétaire de séance  
Vicky GIRAUD

Le Maire  
Joëlle CANINI



PUBLIE LE : 22 MARS 2026



Commune de Luzancy

## DELIBERATION N° S4/2-2026

NOMBRE DE CONSEILLERS		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	11	14
DATE DE LA CONVOCATION		
17 avril 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
17 avril 2026		
OBJET		
Construction d’une cantine scolaire et rénovation thermique de l’école : Autorisations données au Maire pour le dépôt et la signature du permis de construire, ainsi que pour les demandes de subventions.		

L’an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Joëlle Canini, Maire

Présents :

Adjoints : M. Derrien Nicolas, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky,  
Conseillers : M. Davoust Eric, Mme Kaluzny Ludivine,  
M. Couderc Jérémy, Mme Koutouan Armande, M. Laut Pamart Rémy,  
M. Urbain Patrice, Mme Camara Emilie  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Plouin Angélique donne pouvoir à Mme Giraud Vicky  
Mme Hérault Laurence donne pouvoir à M. Laut-Pamart Rémy  
M. Del Fabro Romain donne pouvoir à M. Davoust Eric  
Mme Gantier Charlotte

Secrétaire de séance : Vicky Giraud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;  
Vu le Code de l’urbanisme, et notamment les dispositions relatives aux permis de construire ;  
Vu les délibérations n° S5/6-2024 et S5/7-2024 du conseil municipal en date du 27/09/2024 approuvant le principe du projet de construction d’une cantine scolaire et de rénovation thermique de l’école ;

Considérant la nécessité de déposer un permis de construire pour la réalisation de l’opération ;  
Considérant la nécessité de solliciter des subventions pour le financement du projet ;  
Considérant la nécessité de solliciter des emprunts pour le financement du projet ;  
Considérant la nécessité de procéder à la passation des marchés publics correspondants ;  
Considérant que le montant prévisionnel de l’opération est fixé à 2 200 000,00 € HT ;  
Considérant que le montant prévisionnel des subventions sollicitées est estimé à 1 540 000 € HT;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de construction d’une cantine scolaire et de rénovation thermique de l’école a été approuvé par délibérations en date du 27/09/2024.

Elle précise que, afin d’assurer la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, il convient désormais de l’autoriser à :

- déposer un permis de construire ainsi que toute autorisation d’urbanisme nécessaire
- solliciter les subventions auprès des différents partenaires publics ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement du projet ;
- procéder à la passation et à la signature des marchés publics nécessaires à la réalisation de l’opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à déposer et signer le permis de construire relatif à l'opération de construction d'une cantine scolaire et de rénovation thermique de l'école communale ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, et à signer tout document afférent à ces demandes ;
- Autorise Madame le Maire à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement du projet ;
- Autorise Madame le Maire à lancer les procédures de commande publique, à signer l'ensemble des marchés publics, avenants et toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- Précise que cette autorisation est donnée dans la limite d'un montant prévisionnel global de 2 200 000.00 € HT;
- Précise que le montant prévisionnel des subventions sollicitées est estimé à 1 540 000 € HT ;
- Précise que le montant prévisionnel des emprunts sollicités est estimé à 400 000.00 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

A Luzancy, le 20 avril 2026

La Secrétaire de séance  
Vicky GIRAUD



Le Maire  
Joëlle CANINI



PUBLIE LE : 22 MARS 2026